



# **RIMBACH-PRES-GUEBWILLER**



**Bulletin communal**

**1<sup>e</sup> semestre 2021**

## **Le bulletin communal fait peau neuve !**

Vous y trouverez comme avant les PV des conseils municipaux, les numéros utiles et différentes informations.

Nous avons rajouté quelques rubriques : recettes de cuisine, infos de nos restaurateurs, sur la Maison d'enfants Le Chalet, une place est également dédiée aux habitants et aux enfants.

**Ce bulletin est le vôtre**, n'hésitez pas à y participer, donnez-nous vos idées, partagez vos recettes.

Si vous souhaitez que l'on rajoute des éléments, vous pouvez contacter Marie Natacha GALLIATH ou le secrétariat de la mairie.

([mairie@rimbach.fr](mailto:mairie@rimbach.fr) / 03 89 76 89 72)

Chers rimbachois, chères rimbachaises,

Le temps des grandes vacances est arrivé, et avec la levée progressive des restrictions sanitaires, les retrouvailles en famille, en terrasse se profilent enfin! Pour tous, j'espère des vacances familiales, conviviales et vivifiantes. Restons tout de même prudents, respectons les gestes barrières et pensez à la vaccination désormais accessible à tous les adultes et les jeunes (à partir de 12 ans avec autorisation parentale).

Soyez aussi prudents par rapport à de potentiels épisodes de canicule. La mairie tient à la disposition des personnes âgées un registre sur lequel vous pouvez demander à être inscrit de manière à vous prévenir dès que le département est placé en vigilance orange.

Le fait marquant de ce premier semestre est l'installation de l'antenne de téléphonie mobile le 6 mai dernier. L'opérateur FREE a un délai maximum de 6 mois pour réaliser les derniers travaux de finition, pour la mise en fonctionnement et l'ouverture commerciale de l'antenne. En novembre, on pourra enfin envoyer des messages et s'appeler depuis nos téléphones portables.

Suite aux élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021 (taux de participation de 36 à 41 % de la population rimbachoise), je vous informe que les conseillers départementaux de notre canton sont M. KLEITZ Francis et Mme PAGLIARULO Karine et la liste régionale élue est celle de M. ROTTNER Jean.

Vous avez sûrement reçu une facture de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) pour une autorisation de branchement au nouveau réseau d'assainissement collectif. En tant que propriétaires, vous aviez un délai de deux ans pour procéder aux travaux de raccordement de votre maison à ce nouveau réseau. Afin de pouvoir déverser vos eaux usées dans le nouveau réseau, vous devez vous acquitter de cette facture. Vous pouvez demander un étalement de paiement auprès du Trésor public de Soultz (plus d'explications page 18).

Le déploiement des compteurs LINKY commence sur notre secteur. Ne soyez pas surpris, vous serez contacté par la société Solutions 30, mandatée par ENEDIS. Pour rappel, la commune n'ayant plus la compétence « électricité », elle ne peut délibérer sur ce déploiement. Il appartient donc à chaque propriétaire de se positionner s'il souhaite ou non faire installer ce compteur LINKY.

La route de la Glashütte a fait l'objet d'une réfection par la société ALVAREM. Des travaux sont également prévus en septembre au niveau du chemin des verriers (reprofilage, élargissement, empierrement du chemin avec des matériaux rocheux broyés et pose de rigoles métalliques). A partir de la rentrée, nous lancerons une étude sur l'aménagement de l'entrée du village et la place à côté de la mairie.

La collecte pour la ligue contre le cancer aura lieu en juillet et sera réalisé par Mme Marie-Natacha GALLIATH. Nous vous remercions pour l'accueil que vous lui réserverez. Vous pouvez bien évidemment faire votre don directement sur le site de la Ligue ou par courrier.

Thomas HILTENBRAND a rejoint l'équipe des agents communaux pour le mois de juillet 2021. On lui souhaite une bonne intégration dans l'équipe et une bonne continuation pour la suite de ses études.

Les commandes de bois de chauffage sont en cours de préparation pendant l'été. Le secrétariat de mairie vous tiendra informé dès que vous pourrez les récupérer (réception au mois de septembre).

A partir de la rentrée de septembre 2021, la commune adhère de nouveau à la compétence optionnelle « périscolaire » du SIVOS. Pour les parents qui souhaitent mettre leurs enfants au périscolaire, cela permettra d'avoir une partie des frais pris en charge par la commune.

Comme vous pourrez le constater, le bulletin communal s'enrichit ! Je tiens à remercier tous les auteurs et photographes (GALLIATH Marie-Natacha, FLORENTZ Thierry, HILTENBRAND Elisabeth, DURAND Lucile, l'Aigle d'Or, PizzAmore, M. CHRISTMANN de la MECS Le Chalet, Sarah, Léna et Cassie). Pour améliorer, diversifier l'accès et la transmission des informations, nous travaillons également sur un projet de site internet, subventionnable dans le cadre du Fonds d'innovation et de transformation du numérique (FITN).

Enfin, une création artistique de M. Isaac BARREDA viendra bientôt orner la borne à verre Rimbach-Rimbach-Zell. La CCRG personnalise ces bornes à verre afin d'augmenter les performances de collecte du verre, rendre les bornes plus ludiques et attractives.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitent de passer un bel été !

## Séance du 3 mars 2021

### Compte administratif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	199 126,26 €	39 442,15 €
Recettes	266 113,36 €	63 119,15 €
Résultats de clôture	66 987,10 €	23 677,00 €

### Orientations budgétaires 2021

- Poursuite du projet d'antenne de téléphonie mobile
- Réfection du chemin des Verriers
- Réfection de la chaussée de la route de la Glashütte
- Mise en accessibilité des bâtiments publics
- Etude sur l'aménagement d'une sortie du parking mairie
- Etude sur le prolongement de la voie piétonne jusqu'à l'aire de jeux

### Vente de l'ancienne maison de retraite

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), propriétaire du bâtiment, a reçu une offre d'achat de 100 000 € par un particulier qui envisage la création de logements. Après échanges avec le Bureau de la CCRG, une contre-proposition à 150 000 € avec conditions - création de deux logements pour personnes âgées, un logement aux normes PMR (accessibilité handicap) et un commerce – sera présentée à l'acquéreur.

### Développement de la communication

Mme GALLIATH Marie-Natacha informe les conseillers qu'elle est chargée de deux projets : l'évolution du bulletin communal et la création d'un site internet. Pour le bulletin communal, toutes les idées d'articles sont les bienvenues. Pour le site internet, Mme GALLIATH n'a pas les compétences pour pouvoir le réaliser en interne, des démarches seront donc réalisées auprès d'entreprises spécialisées pour chiffrer et affiner le projet.

### Compteurs LINKY

L'arrivée des compteurs LINKY au cours de l'année 2021 a été annoncée par courrier. Pour rappel, la commune n'ayant plus la compétence « électricité », transférée au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, elle ne peut délibérer sur ce déploiement. Il appartient donc à chaque propriétaire de se positionner s'il souhaite ou non faire installer ce compteur LINKY.

## Séance du 17 mars 2021

### Programme forestier 2021

- Etat des prévisions des coupes à façonner (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de chauffage) :  
Volume total : 1082 m3, soit une recette brute prévisionnelle de 52 190 € H.T.
- Etat des prévisions des coupes en vente sur pied (tiges, houppier, taillis) :  
Volume total : 56 m3, soit une recette nette prévisionnelle de 1120 € H.T.

Les dépenses d'exploitations prévisionnelles (abattage, façonnage, débardage, câblage, salaires, charges salariales, honoraires et l'assistance main d'œuvre) s'élèvent à 41 544 € HT.

Le bilan net prévisionnel HT est fixé à 11 766 € HT.

### Programme des travaux patrimoniaux en forêt

- Travaux de maintenance parcellaire (entretien parcelles et périmètres) : 1960 € HT.
- Travaux de plantation régénération (fourniture et pose de plants) : 530 € HT.
- Travaux sylvicoles (dégagement des plantations, élagage des résineux) : 3410 € HT.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 590 € HT.
- Travaux d'infrastructures (remplacement, réparations rigoles) : 2360 € HT.
- Travaux environnementaux (limitation espèces indésirables) : 3300 € HT.
- Travaux d'accueil du public (bords de chemins et sentiers) : 630 € HT.

Soit un total estimatif de 12 780 € HT.

### Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement	284 227,10 €
Section d'investissement	363 950,44 €

Pour la section de fonctionnement, le gros des dépenses est lié aux travaux forestiers (39 000 €), la participation de la commune au SIVOS scolaire (20 000 €), le personnel (51 400 €), la maintenance (13 000 €) et la voirie (13 000 €). La partie recettes comprend quant à elle l'excédent de fonctionnement reporté (66 987,10 €), les impôts et taxes (33 500 €), les dotations de l'Etat (105 800 €).

En ce qui concerne la partie investissement, sont inscrits, le remboursement d'emprunt (11 629,53 €), des frais d'étude (20 000 €), des projets de travaux sur la voirie, les bâtiments publics, du matériel (181 650 €), l'installation de la téléphonie mobile (130 000 €). La partie recettes comprend quant à elle l'excédent d'investissement reporté (23 677€), les subventions auprès d'organismes divers (120 000 €), et le FCTVA (58 282,85 €).

### Taux des trois taxes 2021

En raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023, la commune n'est plus autorisée à voter le taux de taxe d'habitation qui est gelé jusqu'en 2022 sur le taux de l'année 2019.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes se voient attribuer la part départementale de la taxe foncière bâtie et « l'application d'un coefficient correcteur ». Les services fiscaux ont transmis à la commune pour la taxe foncière bâtie un taux de référence de 23,87%. Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie est neutre (elles ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition).

- Taxe d'habitation	non voté
- Taxe foncière bâtie	23,87 % (taux de référence des services fiscaux)
- Taxe foncière non bâtie	54,44%

### Isolation des bâtiments communaux à 1 € (Certificat d'Economie d'Energie ou CEE)

La commune peut bénéficier du dispositif « isolation à 1 € » pour ses bâtiments (isolation des combles, planchers-bas et réseaux hydrauliques de la salle des fêtes et de la mairie) par la société FRANCE SOLAR. Si le coût total de l'isolation s'élève à 14 467,52 € TTC, grâce aux Certificats d'Economie d'Energie le reste à charge pour la commune serait de 4497,50 €.

### SIVOS Hartmannswiller – Jungholtz-Rimbach-Rimbach-Zell-Wuenheim

En raison de plusieurs facteurs cumulés (baisse du nombre d'élèves inscrits au SIVOS - 170 élèves en 2021), maintien des charges de fonctionnement, surcoût des frais liés aux protocoles sanitaires), le comité syndical a voté l'augmentation de la participation des communes (passage de 750 € à 850 €/enfant scolarisé). Une réflexion s'engage au sein du SIVOS pour la création d'un bâtiment unique réunissant école et périscolaire.

## Séance du 5 mai 2021

### Taxe aménagement

Par délibération du 9/11/2011, la commune a instauré la taxe d'aménagement (TA). Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature, changement de destination des locaux agricoles. La TA est une taxe unique qui se compose d'une part communale et d'une part départementale.

En 2011, le taux communal a été fixé à 1% et une exonération à hauteur de 50 % de leur surface a été déterminée pour :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>er</sup> de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L 331-7, c'est-à-dire des logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des P.L.A.I. (prêts locatifs aidés) ou du P.T.Z. (prêt à taux zéro) ;
- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2<sup>o</sup> de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide d'un P.T.Z+ (prêt à taux zéro);
- les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Rappel des exonérations de plein droit, les abattements automatiques de 50% et les exonérations facultatives pour la taxe d'aménagement :

Exonération d'office	Abattement automatique de 50%	Exonérations facultatives
<ul style="list-style-type: none"><li>- Construction jusqu'à 5 m<sup>2</sup></li><li>- Logement ou hébergement social financé par un prêt locatif aidé de l'État (PLA-I) / Logement locatif très social (LLTS)</li><li>- Reconstruction après sinistre d'un bâtiment de même nature sur un autre terrain</li><li>- Serre de production agricole, local de production et de stockage de produits à usage agricole, local destiné à abriter les récoltes, les animaux et le matériel agricole, local de transformation et de conditionnement des produits de l'exploitation agricole</li><li>- Surface des locaux affectés aux activités équestres (manèges et locaux de stockage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes</li><li>- Local d'habitation ou d'hébergement aidé bénéficiant d'un taux réduit de TVA</li><li>- Local à usage industriel ou artisanal et ses annexes</li><li>- Entrepôt ou hangar fermé au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale</li><li>- Parc de stationnement couvert faisant l'objet d'une exploitation commerciale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Surface d'un local à usage d'habitation principale financé par un prêt à taux zéro qui ne bénéficie pas de l'abattement de 50 % pour les 100 premiers m<sup>2</sup> (dans la limite de 50 %)</li><li>- Logement social bénéficiant du taux réduit de TVA</li><li>- Immeubles classés monument historique ou inscrit à l'inventaire supplémentaire</li><li>- Commerce de détail dont la surface de vente est &lt; 400 m<sup>2</sup></li><li>- Local à usage industriel ou artisanal et ses annexes</li></ul>

Le taux départemental s'élève à 1,12 %. Le taux communal peut s'échelonner de 1 à 5%.

Le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux communal à 3%.

## Séance du 30 juin 2021

### Emploi saisonnier

La commune a créé un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à raison de 70h pour le mois de juillet (suite à la candidature pour un job d'été de Thomas HILTENBRAND et vu les travaux d'entretien des espaces verts du village en période estivale).

### Ligne de trésorerie

Le conseil reconduit la ligne de trésorerie de 100 000 €, existante auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, pour un an afin de faire face à des paiements de factures d'investissement en attendant le versement de subventions.

### Adhésion à la compétence périscolaire du SIVOS

Lors de la séance du 12 décembre 2018, le conseil municipal avait fait le choix de se retirer de la compétence optionnelle « gestion du périscolaire et création d'un bâtiment périscolaire » du SIVOS à partir de la rentrée 2019/2020 pour des raisons financières. Vu les bons résultats budgétaires 2020, la commune a décidé d'adhérer à nouveau à cette compétence « périscolaire ».

### Demande de subvention pour la création d'un site internet

Dans le cadre du plan France Relance, au titre du Fonds d'innovation et de transformation du numérique (FITN) la commune de Rimbach peut bénéficier d'une aide financière pour le développement de son site internet (jusqu'à 100% pour les communes de -1000 habitants). Un devis a été établi pour un montant de 2902 € HT.

### Motion relative au projet Hercule

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé «Hercule» doit conduire à la création de 3 entités distinctes. Parmi ces 3 entités, EDF «Vert» regrouperait les activités commerciales du groupe. L'ouverture d'EDF «Vert» à un actionariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés. Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité. Le conseil municipal a décidé d'adopter la motion présentée par la FNCCR en date du 20 janvier 2021.

### Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2022-2027

Le SDAGE a pour but de fixer des objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau, nappes phréatiques et milieux aquatiques, et les orientations d'une gestion durable de la ressource en eau. Le projet pour le cycle 2022-2027, est en cours de consultation auprès des différentes administrations, collectivités et du public.

Sur le district Rhin, le coût estimé est d'environ 650 millions d'euros. Vu le délai de réponse attendu avant le 15 juillet 2021, que les objectifs définis ne sont pas réalisables eu égard aux moyens qui seraient nécessaires et l'incertitude liée au positionnement de l'État ou de l'Union Européenne en cas de non atteinte des objectifs en 2027, le Conseil Municipal a décidé d'émettre en conséquence un avis négatif au projet de SDAGE et est favorable au fait de définir un programme réaliste sur le long terme.

**Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont consultables en mairie. N'hésitez pas à contacter le secrétariat (03 89 76 89 72, mairie@rimbach.fr).**

## L'état civil

### PACS

M. GABRIEL Thibaut et Mme MARCK Muriel, le 9 avril 2021

### Anniversaires

M. FLORENTZ Arthur Albert, né le 5 janvier 1942  
Mme FALLECKER Marie Alice née BIHRY le 13 janvier 1933  
Mme TYRLIK Violette Denise, née ROHFRIETSCH le 9 février 1936  
M. MOESSNER Gilbert Ewald, né le 21 février 1944  
Monsieur RISACHER Eugène Fridolin, né le 6 Mars 1934  
Mme CANDIDO Alba, née MALOSSO le 24 avril 1940  
Mme RISACHER Yvonne Anne Marie, née FLOQUET le 11 mai 1938  
M. BITTERLY Fernand Gérard, né le 13 mai 1939  
M. RISACHER Gérard Eugène, né le 7 Juin 1931  
Mme GERUM Paulette, née le 6 juillet 1937  
M. GERUM Raymond Fernand, né le 10 juillet 1945



## Les évènements

### Marché de Pâques

Afin de ramener un peu d'animations dans le village, le conseil de fabrique a organisé le samedi 27 mars 2021 un marché de Pâques au profit de l'Eglise de Rimbach. Les Rimbachois étaient au rendez-vous pour acheter les décorations de Pâques, couronnes, nids confectionnés par les enfants et adultes volontaires du village.

On vous donne rendez-vous l'an prochain : des lamalas, crêpes et une buvette compléteront cette petite manifestation fort sympathique.



## Réfection de la route de la Glashütte

Après plusieurs devis établis auprès d'entreprises spécialisées, la commune a décidé de faire appel à la société ALVAREM, spécialisée dans la réfection de voirie basée sur un concept innovant, écologique et économique: le recyclage des enrobés. Le coût des travaux s'élève à 41 415 € TTC.

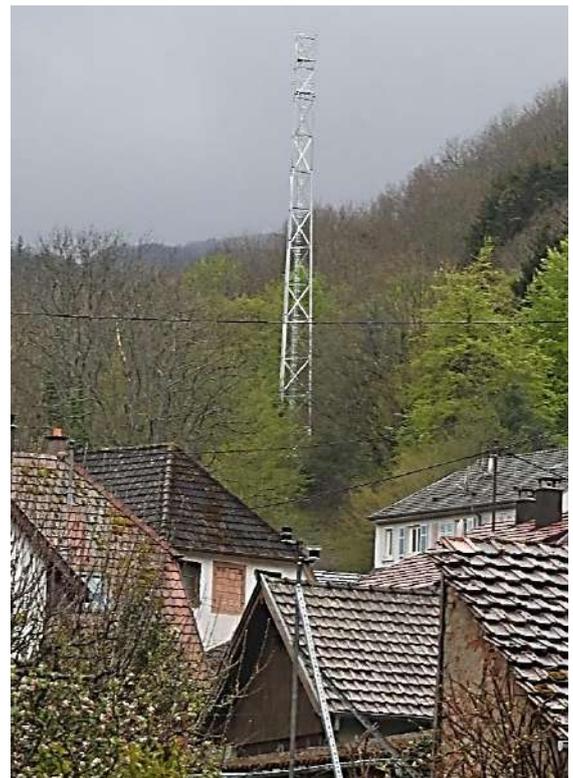


## Installation de l'antenne de téléphonie mobile

L'antenne pour la téléphonie mobile a été installée le 06 mai 2021 par FREE, l'opérateur leader.

La visite de réception de chantier a lieu le jeudi 10 juin 2021 en présence de nombreux acteurs du projet (FREE, Haute-Saône numérique, COTTEL Réseaux, etc.) et a permis de déterminer que le chantier s'est bien déroulé, aucune réserve n'a été soulevée.

L'antenne sera opérationnelle courant novembre 2021.



### Fleurissement de la commune

Le Maire, les conseillers (Marie-Natacha GALLIATH, Elisabeth HILTENBRAND, Thierry FLORENTZ, Philippe LESMANN, Fiona HECKMANN) et les agents communaux se sont retroussé les manches le samedi 15 mai pour fleurir et égayer le village. Merci à eux !



### Nettoyage de l'entrée du village

L'entrée du village a également été repensée le 22 mai dernier avec l'aide du Maire, de Marie-Natacha GALLIATH, de Philippe LESMANN et les agents communaux. La rivière sèche ainsi que les ardoises et les pierres qui étaient en places ont été retirées. Des galets, que la commune possédait déjà les ont remplacé. Cela sera également plus facile pour le nettoyage.



## Inventaire des coléoptères saproxyliques dans la forêt de Rimbach

Depuis près de 4 ans, l'équipe Natura 2000 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) parcourt les hêtraies sapinières des sites Natura 2000 pour évaluer l'impact du réseau d'îlots de sénescence mis en place depuis les années 2000. Qu'est-ce qu'un îlot de sénescence ? Il s'agit d'un espace où la forêt évolue naturellement, sans aucune intervention sylvicole. Cette libre évolution va ainsi favoriser des stades de forêts matures, que l'on trouve de manière assez rare dans nos forêts de production.

Pour connaître l'impact de ces îlots sur la biodiversité, le parc a obtenu des financements pour effectuer un travail d'inventaire des coléoptères saproxyliques qui sont de très bons indicateurs de la biodiversité en zone boisée et sénescence. Un îlot de la forêt de Rimbach a été retenu ! Messieurs KUHK Nicolas, VIOLINI Raphaël, FLORENTZ Thierry, conseillers municipaux, en compagnie de Mme PICOU Sophie, M. DUPONT Fabien du PNRBV, M. SPRAUEL Pierre de l'ONF et M. Bruno MERIGUET, entomologiste, ont participé à la recherche de sites (20 avril) et à la pose de trois pièges à coléoptères (22 avril). On les remercie pour leur implication !

Des prélèvements ont déjà eu lieu les 18 mai, 8 et 29 juin. L'opération d'inventaire se terminera le 10 août prochain. Le PNRBV a déjà obtenu des financements pour reconduire le travail d'inventaire en 2022.



## Opération « broyage des déchets verts » de la commune le 22/06/2021

La Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG) met à la disposition des communes un broyeur afin de leur permettre de réduire la masse produite lors des travaux d'entretien et de jardinage de leurs espaces verts.



# Les restaurants

## L'AO - L'Aigle d'Or

Muriel et Thibaut vous proposent une cuisine alliant terroir et modernité. Ils sont la 4ème génération.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité avancent et devraient se terminer fin juillet. Il y a la création d'une extension qui relie les deux bâtiments, avec un monte personne, des toilettes et une chambre PMR au rez-de-chaussée. Vous y trouverez également une nouvelle terrasse avec vue sur le parc.

Le menu du jour est à 14€ en semaine, et il est possible de commander des plats à emporter avec une réduction de 20% sur la carte, pour les villageois.

Toute l'équipe de l'AO vous attend dans le respect des mesures sanitaires. Les beaux jours sont là, venez profiter de la terrasse sous le marronnier !



Retrouvez toutes les informations sur leur site : <https://hotelaigledor.com>

## PizzAmore



Marco et Rita avaient pendant 20 ans une pizzeria à Saint Louis. Fervents pèlerins de Notre Dame de Thierenbach, ils venaient souvent se promener à Rimbach. Alors que l'Aigle d'Or était fermé, ils sont allés manger à la petite Fontaine et ont eu un coup de cœur pour le restaurant dès qu'ils sont entrés. La patronne leur a appris que le restaurant était en vente. Comme ils cherchaient un endroit pour être plus en contact avec la nature, ils ont sauté le pas ! Presque tous les produits utilisés dans la pizzeria sont biologiques. Ce nouvel endroit leur a changé la vie, la pâte à pizza aime beaucoup l'eau de Rimbach !

Marco est instructeur de l'académie italienne de pizzaioli, c'est le seul représentant en France. Il a formé des pizzaiolos du monde entier. Par exemple un de ses élèves va ouvrir un restaurant en Indonésie, un autre en Belgique, Allemagne, Suisse, Italie mais aussi en local à Dannemarie et Saint Amarin. Ils ont eu plusieurs reconnaissances, 4<sup>ème</sup> à Master Chef pizza en Italie, 111<sup>ème</sup> sur 9600 finalistes au championnat du monde, 51<sup>ème</sup> au championnat de France, 1<sup>er</sup> au championnat du Grand Est.



Le 2 août prochain, cela fera un an que PizzAmore est ouverte.

Marco et Rita vous proposent pizzas, pâtes, salades et desserts, le tout fait maison.

Vous pouvez consulter toutes les informations sur leur page Facebook.

La terrasse vous attend pour les beaux jours!

Le Chalet est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) qui accueille des enfants en difficulté de 3 à 18 ans. L'établissement accueille majoritairement des mineurs confiés par décision de justice aux services de l'ASE, dans l'esprit de la Loi et lorsqu'une situation de danger existe. Généralement, la mesure de placement intervient lorsque toutes les tentatives de maintien dans le milieu naturel ont échoué. L'établissement est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Voici un peu d'histoire pour mieux comprendre les missions du Chalet :

En **1935**, l'Abbé Eguemann, rachète l'auberge du village pour la transformer en foyer catholique « Saint Thibault » puis en colonie de vacances.

En **1937**, le bâtiment est cédé au Chanoine Oberlé qui fonde l'association Le Chalet. La colonie de vacances se transforme pour devenir une maison à caractère sanitaire pour des enfants à la santé fragile.

En **1939**, l'association cesse son activité pendant l'occupation et reprend son activité après la seconde guerre mondiale. Une maison familiale est construite, permettant l'accueil des familles pendant la période estivale.

En **1954**, le Chalet se spécialise en préventorium, et accueille des enfants nécessitant une cure sanitaire « au grand air de la montagne ».

Jusqu'en **1971**, l'association possède un agrément sanitaire pour 125 enfants. Pour la première fois, quatre enfants du village voisin sont accueillis pour des raisons sociales. L'association acquiert un agrément social en complément de son agrément sanitaire. Ce double agrément, sanitaire et social, perdure jusqu'en **1989**. A partir de ce moment-là, l'activité à caractère social s'impose. Les locaux sont progressivement réaménagés.

La Maison d'Enfants est reconnue de mission d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du **19 mai 1987**.

Depuis **2010**, le nombre d'enfants accueillis est fixé à 66 places, plus deux places pour l'accueil en urgence.

Depuis le **1er janvier 2021**, le Chalet a fusionné avec la Fédération de Charité, CARITAS ALSACE. Un nouveau directeur a pris ses fonctions le **19 avril 2021**. M. Patrick CHRISTMANN remplace donc Mme Catherine ROELLINGER depuis le **1er mai 2021**. M. CHRISTMANN a embauché une nouvelle cheffe de service, Mme Céline MACK, le **07 mai 2021**. Mme Eleonora RUHLMANN occupe quant à elle les fonctions de cheffe de service depuis le **08 juin 2016**.

Voici les missions de la Maison d'Enfants « Le Chalet » :

- Promouvoir l'éducation, l'adaptation, l'insertion des enfants, des adolescents et leurs familles pour lesquels la situation personnelle, familiale ou sociale difficile constitue un handicap momentané
- Promouvoir le civisme et la citoyenneté
- Favoriser le maintien des relations de l'enfant ou l'adolescent accueilli avec sa famille, préparer le retour de l'enfant ou adolescent dans sa famille.



Vue ancienne des années 1960

Source : site piccklic.fr

## Entretien avec M. CHRISTMANN :

### M. CHRISTMANN, pouvez-vous nous parler de votre parcours?

J'ai 37 ans d'expérience dans le cadre de l'accompagnement des enfants. Je suis animé par des valeurs humanistes et je priorise la qualité de l'offre de service auprès du public qui nous est confié. Avant de prendre mes fonctions, j'ai occupé successivement le poste de chef de service éducatif puis de directeur adjoint au DITEP (Dispositif de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) « les Tilleuls » à SCHARRACHBERGHEIM (67) durant 15 ans. Je suis diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) et titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES).

### Quels sont vos projets pour le Chalet?

Je souhaite poursuivre le travail de mes prédécesseurs. La mise en conformité de la Maison d'Enfants sera une de mes priorités avec l'appui de la Fédération de Charité CARITAS ALSACE.

### Les habitants ont pu constater certains changements à la Maison d'Enfants. Que faire si des anomalies sont constatées ?

Je tenais à préciser que les changements observés par les habitants de Rimbach s'appuient sur un travail d'équipe. En effet, un directeur a besoin de collaborateurs afin de développer ses actions. Concernant d'éventuelles anomalies, j'invite les citoyens de ce village à nous contacter afin de pouvoir y répondre au plus vite.

La communication est un outil essentiel afin de garantir le rapprochement et la compréhension de notre travail.



Mme Eleonora RUHLMANN (à gauche), M. CHRISTMANN (au centre) et Mme Céline MACK (à droite)

Bonjour chers(ères) villageois, villageoises ...

Je m'appelle Léna, j'ai 15 ans, je suis dans le groupe des Rennes.

Je suis actuellement placée à la Maison d'Enfants Le Chalet, depuis 2 ans.

Avec le foyer nous partons régulièrement en sorties ou en activités, ...

Pendant les grandes vacances, on part en vacances ...

J'aime beaucoup vivre en collectif, je trouve ça bien. Nous avons des éducateurs qui font énormément de choses pour nous ainsi que le personnel !

Et vous les enfants, les jeunes du village ? Des idées, des pensées, des expériences à nous faire partager ?

Personnellement la première période de covid et le premier confinement ont été l'occasion de retrouver ma famille. Au début, le confinement ressemblait fortement à des vacances, je passais mes journées dans le jardin, à lire, à regarder des films et séries, à dessiner etc...

Mais j'avais toujours l'inquiétude en voyant tous les morts à la télé et que mes grands-parents contractent le covid. Nous avons de la chance d'être confinés à Rimbach. Mais après 3 semaines de confinement, j'avais envie de revoir mes amis, de retourner en cours, tout simplement de revivre !

Sarah, 12 ans

Bonjour, je me présente, je m'appelle Cassie.

J'ai 12 ans, je vis dans la Maison d'Enfants le Chalet. Je suis au Chalet depuis le 28 juin et j'aime bien les éducateurs et les autres jeunes mais je dois rester au Chalet pour au moins 1 ans.

Ce que j'aime au Chalet c'est qu'on peut faire beaucoup de choses et que le 17 juillet nous partons dans le Jura pour 1 semaine de camp. Nous allons faire beaucoup d'activités comme l'accrobranche, la piscine, etc ...

Voilà et dimanche, nous organisons une Fanzone.

Vous développez une nouvelle activité professionnelle ?

Vous souhaitez vous faire connaître en local ?

N'hésitez pas à nous contacter pour une diffusion via le bulletin communal !

M. VATTOLO Romain, habitant du chemin des Verriers se lance dans une activité de praticien LaHoChi (à son domicile et en déplacement). Il s'agit d'une technique à visée de bien-être et de relaxation du corps, c'est aussi un outil de développement personnel. Cette pratique ne peut en aucune façon se substituer à un avis ou à un traitement médical. Ce soin peut être aussi prodigué sur les animaux. Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://www.divine-energie.net/>

Mme Elisabeth HILTENBRAND nous fait partager la recette du Blum cake (ou cake au yaourt) : facile, rapide et pour toutes les occasions !

2 yaourts nature

*Réutilisez votre pot de yaourt comme doseur ! Malin, non ?*

4 pots de sucre semoule

6 pots de farine

1 pot d'huile

4 œufs

1 sachet de levure chimique

Mélanger tous les ingrédients.

Beurrer et fariner un moule à cake.

Enfourner dans un four préchauffé à 180 degrés environ 50 minutes.



Testé et  
approuvé par  
les assesseurs  
lors des  
dernières  
élections !

## Vous avez un projet de travaux sur votre maison ?

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72.

## Vous faites des promenades à cheval à Rimbach ?

Fort bien ! Cependant, des crottins de chevaux laissés sur la voirie publique, par des cavaliers en balade, peuvent être source de nuisance pour les riverains. Il en va de la sécurité et du respect de tous les usagers. Il est aisément compréhensible que dans la pratique, il n'est pas commode de ramasser le crottin de son cheval pendant la balade. Nous ne pouvons que vous conseiller soit de venir ramasser les déjections après la promenade, soit de prévoir un système pour que le crottin n'atterrisse pas sur la route.

## Transport – Com Com Bus

Service aux personnes à partir de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite, permanentes ou temporaires. Il fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h. La réservation s'effectue par téléphone au 03 89 62 56 10 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h. Les tickets peuvent être achetés au siège de la CCRG ou dans les véhicules. Ticket unitaire : 4 € (le trajet). Carnet de 10 tickets : 35 €.

## Numéros utiles

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

URGENCE PORTABLE 112

GENDARMERIE SOULTZ : 03 89 76 92 01

SOUS-PREFECTURE : 03 89 29 20 00

HOPITAL CIVIL DE GUEBWILLER : 03 89 74 78 00

URGENCE ENEDIS : 09 72 67 50 68

Siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

1, rue des Malgré-Nous BP 80114 68500 GUEBWILLER (port du masque obligatoire)

Tel : 03 89 62 12 34, [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr)

Service Environnement :

13, rue de l'Électricité 68500 GUEBWILLER (port du masque obligatoire)

Tel : 03 89 28 59 90, [environnement@cc-guebwiller.fr](mailto:environnement@cc-guebwiller.fr),

Lundi au jeudi : 8h30–12h / 14h–17h30 et vendredi : 8h30–12h

Gestion de l'eau, service urgence : 03 68 33 22 57, joignable 7j/7- 24h/24h

Déchetterie SOULTZ, rue Albert Reinbold

Ouverture en période estivale (1 <sup>er</sup> avril/31 octobre) Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h Samedi : 9h-18h	Ouverture en période Hivernale (1er nov/31 mars) Lundi et Mercredi : 9h-12h / 14h-17h Mardi et Jeudi : FERME Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Samedi : 9h-17h
--	--

## Collecte des déchets

Ordures ménagères



Tri sélectif



Bio déchets



Les mercredis des semaines impaires	Les jeudis toutes les semaines	Les lundis toutes les semaines
-------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

## **Droit d'accès au nouveau réseau d'assainissement collectif**

Vous avez dû recevoir récemment une facture de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour une autorisation de branchement au nouveau réseau d'assainissement collectif.

Suite aux travaux de création du réseau d'assainissement collectif par la communauté de Communes de la Région de Guebwiller (fin des travaux en septembre 2019), en tant que propriétaires, vous aviez un délai de deux ans pour procéder aux travaux de raccordement de votre maison à ce nouveau réseau.

Afin de pouvoir déverser vos eaux usées dans le nouveau réseau, vous devez vous acquitter d'une participation à l'Assainissement collectif : *« Lors de la mise en service d'un réseau collectif d'eaux usées neuf, tous les usagers propriétaires d'un immeuble à raccorder déjà existant sont assujettis, conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, à une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ».*

Vous pouvez demander un étalement en 3 fois de ce paiement, voir jusqu'à 6 fois si vous pouvez justifier d'une situation financière difficile. **Pour le paiement échelonné, vous devez impérativement le déposer ou l'envoyer au Trésor public de Sultz, ne pas envoyer au centre d'encaissement de Lille.**

TRESOR PUBLIC

62 rue Jean-Jaurès, BP 13, 68360 Sultz

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et jeudi de 08h15 à 11h45 de 13h30 à 16h00

03 89 76 94 37

t068022@dgfip.finances.gouv.fr

## **Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels**

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

**L'article 1<sup>er</sup> de la loi institue dans chaque département, un plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention de situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempêtes...).** Cette loi confie aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande.

**Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert en Mairie de notre commune,** afin d'établir une liste de personnes concernées pour permettre une surveillance et une intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'Alerte et d'Urgence. La mise à jour du registre se fait par l'enregistrement des nouvelles demandes d'inscription ou de retrait de la liste.

**La demande d'inscription, à retourner en mairie, est facultative et résulte d'une démarche volontaire de la part de l'intéressé.** Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire à remplir par la personne elle-même ou un proche (mandaté par l'intéressé). Une fois renseignée, la demande devra être retournée en Mairie. En ce qui concerne les renseignements, les personnes certifient elles-mêmes de leur état ; aucune pièce justificative n'est demandée.

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception, qui est adressé à la personne inscrite ou à son représentant légal, vaut confirmation de l'inscription sur la liste. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande.

**Le Maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies. La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'Alerte et d'Urgence incombe au Préfet.**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression des données personnelles vous concernant.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Nom/Prénom : .....

Je demande à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté en cas de déclenchement par la Préfecture du plan d'Alerte et d'Urgence.

A....., le.....

Signature(s) :

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile (nom, adresse, téléphone) et à quel titre :

- Aide à domicile : .....
- Aide soignante : .....
- Infirmière : .....
- Médecin : .....
- Assistante sociale : .....
- Autre (précisez) : .....

Nom, adresse, téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Membre de la famille .....

.....

Voisin .....

.....

Ami .....

.....

Autre .....

.....

Nom et qualité de la tierce personne qui a effectué la demande (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service) :

.....

.....

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie (03 89 76 89 72).

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique



Porter correctement un masque  
quand la distance ne peut pas  
être respectée et dans les lieux  
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au  
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)



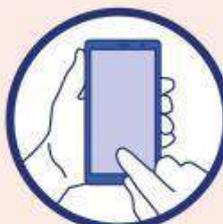
Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,  
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



## Natur 'Fit

Association du Val de Rimbach

### DES ACTIVITES EN SALLE

**Reprise**  
**le 07 septembre 2021**

*Cours de Zumba adultes*

Mardi de 20h00 à 21h00

Instructeur Nathalie BAPST

Tél. 06 61 89 65 64

*Cours de Fitness adultes*

Jeudi de 19h45 à 20h45

Carine BACHELIER-Rimbach

Tél. 03 89 74 92 06

*Cours de Zumba enfants*

Mardi de 17h45 à 18h15

Instructeur Nathalie BAPST

Tél. 06 61 89 65 64



### DES ACTIVITES EN EXTERIEUR

*Sorties marches dans le Vallon et*

*découverte de la région*

Le 1<sup>er</sup> samedi  
de chaque mois

Carine BACHELIER

Tél. 03 89 74 92 06

*Course d'orientation*

En collaboration avec le club  
COBF de BUHL - Suivant  
programme

Agnès BELTZUNG -

Tél. 06 28 18 82 21

## INFO PRATIQUES

Les cours ont lieu à la salle du Temps Libre à Rimbach.

Le départ des marches et des courses d'orientations selon programme.

### COTISATIONS

Cours de Fitness + Zumba  
+ marche : 90.00€ l'année

Cours de Zumba enfants :  
60.00 € l'année

### COTISATIONS

Uniquement

Marche : 25.00 €  
l'année

Course  
d'orientation :  
30.00 € l'année

**SE MUSCLER -  
BOUGER**

**S'AMUSER-  
S'EPANOUIR**

Pour la reprise des cours de sport en salle, merci de respecter les recommandations suivantes :

- Lavage des mains à l'entrée et la sortie de la salle (gel hydro alcoolique à disposition)
- Porter le masque à « l'accueil » (arrivée et départ de la salle), pas de port du masque pendant la pratique sportive
- Respecter les gestes barrières



## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

### BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



# PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

ET MALADIE DE LYME



Les piqûres de tiques peuvent provoquer des maladies sérieuses, telle que la maladie de Lyme  
**AVANT - PENDANT - APRÈS UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE**



1

Je couvre mes bras  
et mes jambes avec des  
vêtements longs.



2

Je pense à prendre  
un tire-tique  
avec moi.



3

Je peux utiliser un  
répulsif en respectant  
le mode d'emploi.



4

Je reste sur  
les chemins.



5

J'inspecte soigneusement  
mon corps après une activité  
dans la nature.

En cas de piqûre, je retire la tique à l'aide d'un tire-tique et j'en parle sans tarder à mon médecin.



**Fermeture de la mairie pour les congés d'été du 2 au 16 août  
puis du 27 août au 6 septembre 2021**



**Bonnes vacances !**